



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 15 mai 2014

Edité le 15 mai 2014

SOMMAIRE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Extrait de l'ARRETE RECTORAL 12 MAI 2014 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE RECTORAL DU 19 SEPTEMBRE 2013 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1ER DEGRE PUBLIC ET PRIVE

Extrait de l'ARRETE RECTORAL DU 12 MAI 2014 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE contrôle des actes des conseils d'administration des collèges du département de l'allier et des actes de leurs chefs d'établissement

PREFECTURE DE L'ALLIER

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Extrait de l'ARRETE RECTORAL 12 MAI 2014 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE RECTORAL DU 19 SEPTEMBRE 2013 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1ER DEGRE PUBLIC ET PRIVE

Article 1^{er} :

L'article 1er de l'arrêté rectoral du 19 septembre 2013 (2013-SUBDEL-4-DA-1) dans son point concernant le département de l'Allier est modifié comme suit :

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :

Monsieur Jean-René LOUVET, Directeur académique des services de l'Education Nationale de l'Allier.

Article 2 :

Compte tenu de la modification apportée à l'article 1er, la nouvelle rédaction de l'arrêté précité est la suivante

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, à l'effet de signer les documents de liaison relatifs aux opérations de traitements, salaires et accessoires :

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :

Monsieur **Jean-René LOUVET**, Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Allier

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Madame **Maryline REMER**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme :

Monsieur **Jean-Williams SEMERARO**, Directeur académique des services de l'Education nationale de la Haute-Loire

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :

Madame **Anne-Marie MAIRE**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus mentionnées, la même subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées :

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :

Madame **Marylène BLONDEAU**, Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Allier

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marylène BLONDEAU :

Madame **Isabelle FRANÇOISE**, Chef de la Division des personnels

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Monsieur **Frédéric DIDIER**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cantal ;

Dans leur domaine de compétence :

Monsieur **Sébastien MERLE**, Chef de la Division des personnels enseignants ;
 Madame **Véronique ROQUES**, Adjointe au Chef de Division

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme :

Monsieur **Dominique BERGOPSOM**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Loire ;

Dans leur domaine de compétence :

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement public :

Madame **Marie-Christine SOUBRILLARD**

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement privé sous contrat des 4 départements précités :

Monsieur **Michel GRANGE**, Chef de la Division du service académique de l'enseignement privé (SAEP)

Madame **Katie CAO VAN TUAT**, Adjointe au Chef de la SAEP.

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :

Madame **Brigitte MALVY** Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Monsieur **Henri KIGHELMAN**, Directeur Académique Adjoint des services de l'Education nationale du Puy-De-Dôme,

Monsieur **Yves LEON**, Inspecteur de l'Education National Adjoint à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme

Dans leur domaine de compétence :

Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public:

Madame **Anne GAUTHIER**, chef de la Division Départementale des Ressources humaines

Madame **Gaëlle BARDIN**

Madame **Nadine BATTUT**

Madame **Evelyne BLOTTIERE**

Madame **Marie BOUCHUT**

Madame **Nadine PARMENTIER**

Madame **Jocelyne PLASSE**

Madame **Christine POMMIER**

Madame **Elisabeth PREGHENELLA**

Madame **Jocelyne ROUAIRE**

Madame **Martine SOUCHON**

Pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel

Madame **Christiane CHOPIN**, chef de la Division de l'Ecole et de l'Etablissement pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel

Madame **Catherine CHARBONNEL**

Monsieur **Valéry MENDES DE CASTRO**

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 12 mai 2014

Le Recteur de l'académie,
Marie-Danièle CAMPION

Extrait de l'ARRETE RECTORAL DU 12 MAI 2014 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE contrôle des actes des conseils d'administration des collèges du département de l'allier et des actes de leurs chefs d'établissement

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Marie-Line PAULET-RAFAITIN, Chef de la Division des établissements scolaires publics à la Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire, à l'effet de :

1) Signer et adresser aux établissements publics locaux d'enseignement (collèges), toute observation ou constatation d'illégalité concernant les actes de ces établissements transmis au titre du contrôle de légalité à savoir :

1° Les délibérations du conseil d'administration relatives :

- à la passation des conventions et contrats à l'exception des marchés ;
- au recrutement de personnels ;
- au financement des voyages scolaires.

2° Les décisions du chef d'établissement relatives :

- a) au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
- b) aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 2 :

Les dispositions de l'arrêté rectoral du 05 septembre 2012 (2012-SUBDEL-CL-03 n°2) sont abrogées.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'ALLIER.

Clermont-Ferrand, le 12 mai 2014

Le Recteur de l'académie,
Marie-Danièle CAMPION